

Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 31 mars 2015

**Président : François de MAZIÈRES**

**Sont présents** Mme Stéphanie BANCAL (pouvoir de M. Claude JAMATI), Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Guy-Michel BÉROCHE, M. Philippe BENASSAYA, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS (pouvoir de Mme Agnès BENELLI-SOARES), M. Patrice PANNETIER, Mme Patricia GISLE, M. Richard RIVAUD (pouvoir de Mme Pascale RENAUD), Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTÈVE (pouvoir de Mme Florence NAPOLY à partir de la délibération n°2015-03-02), M. Pierre SOUDRY, M. Philippe BRILLAUT, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MÉNÉ, M. Michel CROUZAT, Mme Laurence de PINS, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-François PEUMERY, Mme Francine BOBET, M. Bernard DEBAIN, Mme Sonia BRAU, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, M. Daniel GUERSON (pouvoir de Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN), M. Patrick CHARLES (pouvoir de Mme Bénédicte AGOPIAN), M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie BOËLLE), Mme Emmanuelle de CRÉPY, M. Thierry VOITELLIER, Mme Corinne BÉBIN, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY (pouvoir de Mme Florence MELLOR à partir de la délibération n°2015-03-02), M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE, M. Erik LINQUIER, Mme Annick PÉRILLON, M. François SIMÉONI, M. Benoît de SAINT SERNIN, M. Olivier LEBRUN, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de Mme Marie DENAISON).

**Absents excusés :**

M. Claude JAMATI (pouvoir à Mme Stéphanie BANCAL)  
Mme Agnès BENELLI-SOARES (pouvoir à Mme Juliette ESPINOS)  
Mme Pascale RENAUD (pouvoir à M. Richard RIVAUD)  
Mme Florence NAPOLY (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTÈVE à partir de la délibération n°2015-03-02)  
Mme Bénédicte AGOPIAN (pouvoir à M. Patrick CHARLES)  
Mme Marie BOËLLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER)  
Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. François-Xavier BELLAMY à partir de la délibération n°2015-03-02)  
Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ  
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN (pouvoir à M. Daniel GUERSON)  
Mme Marie DENAISON (pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS)

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 24 mars 2015

Date d'affichage de la convocation : 24 mars 2015

Nombre de conseillers en exercice : 64

Nombre de membres présents : 54

Nombre de pouvoirs : 9



**N° de l'ordre du jour :**

**2015.03.14 : Conventions de partenariat pour la réalisation du 2<sup>ème</sup> concours international de clarinette Louis Cahuzac par le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles (CRR).**

□ **M. Jacques BELLIER, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales.

-----

En 2002, à l'initiative de Philippe Cuper, soliste de l'orchestre de l'Opéra national de Paris et professeur du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Versailles, le CRR accueillait la 1<sup>ère</sup> édition d'un concours de clarinette dédié à la mémoire de Louis Cahuzac.

Enseignant émérite, Louis Cahuzac a marqué l'histoire de l'enseignement de la clarinette, tant par ses méthodes que par le nombre d'élèves à la brillante carrière qu'il a formés.

Les 27 et 28 juin 2015, Versailles accueillera la 2<sup>nde</sup> édition de ce concours.

Au-delà de la rencontre entre jeunes clarinettes de haut niveau, ce week-end sera marqué par différents concerts, expositions d'instruments et projections de films, faisant de cet événement un projet pédagogique et artistique complet, au bénéfice d'un grand nombre d'élèves du territoire.

Pour réussir cet événement d'ampleur, Versailles Grand Parc et le Conservatoire de Versailles s'associent à différents professionnels œuvrant autour de la clarinette.

Attribution des prix aux vainqueurs, participation à la prise charge de la commande faite à un compositeur pour le concours et aux coûts liés à l'invitation des membres du jury, comptent parmi les apports essentiels de ces partenaires.

Ces apports en nature et financements ne transiteront pas par le Conservatoire, chacun des partenaires en assurant directement l'allocation ou le versement.

Parmi les professionnels associés figurent les sociétés Buffet Crampon et Vandoren, références mondiales en matière de lutherie de clarinette. Les autres maisons de lutherie Arpèges, D'addario, Schwenk und Seggelke et Selmer ont également répondu favorablement à la proposition du Conservatoire de contribuer au succès et au rayonnement de ce projet, par leur contribution.

Le temps du concours, certains d'entre eux proposeront des ateliers et expositions autour de la lutherie de clarinette. Aucune activité commerciale ne sera exercée sur place.

Les modalités de chacun des partenariats sont précisées par convention.

Les coûts restants à la charge du Conservatoire sont prévus dans le budget de fonctionnement du CRR (lignes budgétaires dédiées aux projets artistiques) et dans le volet prévu à cet effet dans le budget de la direction des ressources humaines.



Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *de conclure des partenariats avec les sociétés Buffet Crampon, Vandoren, Arpèges, D'addario, Schwenk und Seggelke et Selmer pour la mise en œuvre du 2<sup>ème</sup> concours international de clarinette Louis Cahuzac, les 27 et 28 juin 2015 au Conservatoire de Versailles ;*
- 2) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les conventions de partenariat et tous documents y afférents ;*
- 3) *d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget 2015 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.*

-----

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur  
au vote du Conseil communautaire.*

*Nombre de présents : 54  
Nombre de suffrages exprimés : 63 (incluant les pouvoirs)*

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages  
exprimés.*

Pour le Président,  
Par délégation,



**Olivier BERTHELOT**

Directeur Général des Services



